



NOTE DE PRISE DE POSITION

OPTIMISER LA DETTE PUBLIQUE EN AFRIQUE : RENFORCER LA CONFIANCE, LA CRÉDIBILITÉ BUDGÉTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mars 2026

Problématique

Les ambitions de développement de l'Afrique continuent de dépasser les ressources nationales disponibles, faisant de l'emprunt souverain un instrument incontournable de la politique budgétaire. Le problème n'est pas l'emprunt en soi, mais la faiblesse de la gouvernance de la dette. Dans de nombreux pays africains, la hausse des coûts du service de la dette, la fragmentation des opérations et des registres de gestion de la dette, la divulgation limitée d'informations au public et le manque de lien entre les emprunts et des résultats de développement mesurables se sont combinés pour réduire la marge de manœuvre budgétaire et éroder la confiance dans les institutions publiques.

Lorsque les citoyens, les investisseurs, les législateurs et les partenaires de développement ne peuvent pas voir clairement ce qui a été emprunté, à quelles conditions, pour quels projets et avec quels résultats, la dette passe rapidement du statut d'outil de développement à celui de source de suspicion et de vulnérabilité macro-budgétaire. Il en résulte un déficit de crédibilité croissant : les gouvernements ont besoin de la dette pour financer la transformation, mais la faiblesse de la gouvernance de la dette réduit la confiance du public dans les institutions mêmes chargées de cette transformation.

Contexte et impact

La présentation donnée lors de la conférence sur l'optimisation de la dette souveraine a souligné que la gestion de la dette doit être appréhendée dans un contexte d'incertitude mondiale, de conditions de financement plus strictes, de croissance démographique rapide, de vulnérabilité climatique et d'importants besoins d'investissement pour le développement durable. Elle a également mis en évidence l'importance pratique des stratégies de dette à moyen terme, de l'analyse de la viabilité de la dette et du renforcement des liens entre les choix de financement et les réformes plus larges de la gestion des finances publiques.

L'analyse du FMI a montré que la dette publique en Afrique subsaharienne a atteint des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis le début des années 2000, tandis que les rapports de la Banque mondiale indiquent que les vulnérabilités liées à la dette restent élevées dans l'ensemble des pays africains éligibles à l'aide de l'IDA. Dans le même temps, le déficit de financement du développement se chiffre toujours en milliers de milliards de dollars par an. Ces pressions impliquent que les gouvernements doivent emprunter de manière plus stratégique, communiquer de façon plus transparente et gérer les risques de manière plus proactive.

Les retombées politiques d'une bonne gestion de la dette sont considérables. Une meilleure gouvernance de la dette renforce la crédibilité budgétaire, réduit l'incertitude, consolide la confiance des investisseurs, favorise la stabilité macroéconomique et contribue à protéger les dépenses sociales contre l'éviction par le service de la dette. Elle place également le Bureau du comptable général dans une position plus solide pour soutenir la visibilité budgétaire à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, la déclaration des engagements et la responsabilité fondée sur des données factuelles.

Solutions politiques

L'AAAG propose de plaider en faveur d'un programme de réforme en cinq volets visant à faire évoluer la gestion de la dette souveraine d'une simple fonction du Trésor vers un pilier visible de la consolidation de la confiance et de la gouvernance du développement.

- 1) Adopter des cadres complets de transparence de la dette qui divulguent l'encours total de la dette, le profil du service de la dette, les garanties, les passifs éventuels, les accords de réprêt et les principales conditions de la dette par le biais de rapports publics réguliers et de tableaux de bord accessibles. Les informations sur la dette doivent être rapprochées entre les systèmes de trésorerie, de gestion de la dette, de budgétisation et de comptabilité, et présentées sous des formats accessibles au Parlement, aux marchés, aux citoyens et à la société civile.
- 2) Renforcer l'intégration de la gestion de la dette dans la préparation du budget, la gestion de la trésorerie, les prévisions macro-budgétaires, la gestion des investissements publics et le reporting sur les risques budgétaires, afin que

les décisions d'emprunt soient évaluées au regard de la viabilité financière et de la valeur à long terme. Les décisions en matière de dette doivent être évaluées non seulement en fonction de leur coût, mais aussi de la structure des échéances, du risque de change, du risque de taux d'intérêt et de la pression de refinancement.

- 3) Lier l'emprunt à des résultats productifs et mesurables en exigeant une évaluation plus rigoureuse des projets, un examen ex post des performances et une communication claire sur la manière dont les investissements financés par la dette soutiennent la croissance, la résilience et la prestation de services. Les nouveaux emprunts doivent être clairement liés à des priorités en matière de formation de capital à fort impact, de résilience climatique et de prestation de services, susceptibles d'améliorer la croissance, les retombées budgétaires ou la résilience au fil du temps. Une évaluation ex ante plus rigoureuse et un examen ex post des performances sont essentiels pour distinguer les emprunts productifs des emprunts néfastes sur le plan budgétaire.
- 4) Investir dans l'interopérabilité numérique entre les systèmes de gestion de la dette, les systèmes de gestion intégrée des finances (IFMIS), les systèmes de trésorerie, les systèmes de gestion de projets et les plateformes de reporting afin d'assurer une visibilité budgétaire en temps réel et de réduire la fragmentation des données. L'intégration des systèmes de gestion des finances publiques (FMIS), des systèmes de gestion de la dette, des outils de suivi des projets et des plateformes de trésorerie devrait permettre un reporting en temps quasi réel des décaissements, du service de la dette, de l'exécution des projets et des risques budgétaires. Les tableaux de bord numériques peuvent améliorer considérablement la prise de décision et réduire l'opacité qui alimente souvent la méfiance.
- 5) Institutionnaliser la responsabilité grâce à un contrôle législatif renforcé, à la communication avec les citoyens et à un rôle clairement défini pour les bureaux des comptes généraux en matière de reporting sur le passif et de transparence budgétaire. La gouvernance de la dette doit s'appuyer sur un contrôle parlementaire renforcé, l'implication des institutions supérieures de contrôle, des rapports sur la dette publique et une communication structurée expliquant l'objectif, le coût, les conditions et les avantages attendus des décisions majeures en matière d'emprunt.

Conclusion

L'Afrique devrait considérer l'optimisation de la dette souveraine comme un programme de réforme de la gouvernance fondé sur la confiance, la transparence et une stratégie budgétaire rigoureuse. Une dette correctement gérée élargit la marge de manœuvre budgétaire, renforce la résilience et accélère le développement. Une dette mal gérée sape la légitimité, affaiblit la prestation de services et entrave l'action des futurs gouvernements. L'AAAG devrait donc promouvoir des pratiques en matière de dette souveraine qui renforcent la visibilité budgétaire à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, améliorent le lien entre l'emprunt et les résultats, et positionnent le bureau du comptable général comme un acteur central de la transparence de la dette, du reporting budgétaire et de la responsabilité publique.

Appel à l'action

Les gouvernements africains, les institutions régionales et les partenaires au développement devraient dépasser les débats sur le volume de la dette et se concentrer sur la qualité, la transparence, l'utilisation et la responsabilité en matière de dette. L'impératif politique immédiat est de rendre chaque unité d'emprunt visible, justifiée, mesurable et favorable au développement.

L'ASSOCIATION AFRICAINE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX (AAAG)

Plot 488a, Lake Road | Kabulonga – Lusaka, Zambie | +260 958120115info@aaag.africa |

www.aaag.africa

Follow us on Social Media



www.AAAG.AFRICA

AFRICAN ASSOCIATION OF
ACCOUNTANTS GENERAL